



## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE** **Séance du 5 Juillet 2016**

Séance du 5 Juillet 2016

Date de convocation : 28 Juin 2016

Membres en exercice : 37

26 présents – 36 votants

L'an deux mille seize, le cinq juillet, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

### **Présents**

William AIRAL – Reine BOUVIER - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO – Annick CHOPARD - Françoise DAVENEL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO - Philips VELLAS

### **Absents ayant donné procuration**

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Monique CHRISTOL a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Christophe TICHET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Bruno PASCAL a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Annick CHOPARD
- Nelly RUIZ a donné procuration à Joël TENA

### **Absente**

Caroline BRESCHIT

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Marie PASQUET a été désignée.

## DELIBERATION N° 2016/07/56

**OBJET** : Remplacement d'un Conseiller Communautaire au sein du Conseil de Communauté

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANC

### **EXPOSE**

Par courriel en date du 25/05/2016, Madame Corinne ROSELLO, Conseillère communautaire Aubordoise, informait Monsieur le Président de son souhait de démissionner de son mandat au sein de la Communauté de Communes de Petite Camargue à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, et ce pour raisons personnelles.

*En application de l'article L.273-10 du Code Electoral, le siège de conseiller communautaire est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le démissionnaire a été élu. Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.*

### **PROPOSITION**

- Vu les démissions de Mesdames Isabelle PINON, Magali LAPIZE, Rosa-Maria OLIVEIRA et Simone CORONEOS au poste de remplacement de conseillère communautaire démissionnaire,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 22/06/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- de DECLARER Madame **Françoise TURRIBIO** installée dans ses fonctions au sein du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de Petite Camargue.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Projet de délibération N°2 : « Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (T.F.P.B.) relative aux résidences de la SEMIGA dans le quartier prioritaire de la politique de la ville du Bosquet à Vauvert sur la Communauté de Communes de Petite Camargue » – DELIBERATION AJOURNEE**

**Sortie de Monsieur Michaël MANEN : 18 H 45**

## DELIBERATION N° 2016/07/57

### **OBJET : Aménagement du Port de Plaisance de Gallician : Mise à jour du plan prévisionnel de financement des travaux – Demandes de subventions**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alain REBOUL

#### **EXPOSE**

Par délibération N°2015/12/109 du 15 décembre 2015, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement pour le projet définitif d'aménagement du Port de plaisance de Gallician et son plan de financement.

Pour mémoire, le scénario retenu répond aux obligations de la concession, aux objectifs de recherche de baisse des coûts de fonctionnement et aux engagements de réduction de l'impact environnemental des effluents portuaires dans le cadre du projet « Ports exemplaires en réseau ». Par la réfection des réseaux, il permet également d'apporter une réponse aux besoins des péniches à passagers en termes de capacité de fourniture énergétique et ainsi de maintenir cette activité sur le Port et donc des retombées touristiques pour le territoire.

Ce projet a obtenu les autorisations de Voies Navigables de France, concédant du domaine portuaire, et de l'Etat au regard du Code de l'environnement.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ont été inscrits au budget annexe du Port de plaisance adopté par le Conseil de Communauté en sa séance du 06/04/16.

Suite à une réunion le 13 juin dernier avec les partenaires cofinanceurs sollicités, il apparaît, d'une part, que le Département du Gard ne pourra intervenir à la hauteur attendue et que, d'autre part, le projet est éligible au Plan Rhône 2015-2020 à hauteur de 10 % du budget prévisionnel.

Ainsi, sur un montant estimé des travaux à 577 700,00 € HT, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous, le plan de financement suivant est aujourd'hui envisageable :

<b>Travaux</b>	<b>Total HT</b>	<b>Recettes attendues</b>	
Installation chantier	42 000 €	Emprunt - Budget annexe portuaire – 20%	115 700,00 €
Création d'une cale de mise à l'eau	147 500 €	Subventions publiques – 80 % :	462 000,00 €
Création d'un réseau et système de récupération des eaux grises et noires	89 300 €	<i>D.E.T.R. – 29,70 %</i>	172 000,00 €
Requalification des réseaux fluides, borne péniches hôtel et bornes compteurs	169 000 €	<i>Conseil départemental du Gard – 23 %</i>	133 000,00 €
Requalification des amarrages	129 900 €	<i>Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées – 17,30%</i>	100 000,00 €
		<i>Plan Rhône – 10 %</i>	57 000 €
<b>Total HT</b>	<b>577 700,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>577 700,00 €</b>

## **PROPOSITION**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 22/06/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER la mise à jour du plan prévisionnel de financement,
- de SOLLICITER auprès des partenaires les financements nécessaires à la réalisation du projet, à leur taux le plus élevé,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et aux dépôts de demandes de soutiens financiers.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

## **DELIBERATION N° 2016/07/58**

### **OBJET : Tarifs 2017 - Centre d'Hébergement de groupes La Petite Camargue**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alain REBOUL

### **EXPOSE**

Le Centre d'Hébergement commence à recevoir des demandes d'informations sur ses tarifs 2017 et doit pouvoir les proposer dès septembre 2016 pour les établissements scolaires.

Il est proposé d'appliquer une hausse générale de 2 % sur l'ensemble des tarifs, hormis ceux des repas :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Tarifs de base</b>		
Nuitée	24,00	24,50
Nuitée + petit déjeuner	26,50	27,00
Option Chambre seule	34,70	35,40
Option Chambre seule + petit déjeuner	37,30	38,00
<b>Restauration</b>		
Petit déjeuner	6,00	6,00
Panier repas	7,20	7,30
Repas simple Enfant	11,50	11,50
Repas simple Adulte	16,30	16,30
Repas « amélioré »	20,00	20,00

<b>Formules Pension Complète (Nuit, Petit déjeuner, repas de midi, goûter, repas du soir)</b>		
Enfant semaine complète	37,50	38,20
Enfant semaine non complète	39,00	39,80
Adulte semaine complète	49,60	50,60
Week-end Adulte	52,00	53,00
<b>Formules Demi-pension (Nuit, Petit déjeuner, repas)</b>		
Enfant	33,70	34,40
Adulte	39,50	40,30
Week-end Adulte	43,00	44,00
<b>Autres tarifs</b>		
Frais de dossier	25,00	26,00
Taxe de séjour	0,33	0,22*

\* Montant taxe de séjour fixé par délibération N°2015/12/110 du 15 décembre 2015

## **PROPOSITION**

Vu l'avis favorable de la Commission « DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE / PORT DE PLAISANCE DE GALLICIAN » en date du 08/06/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 22/06/2016,

### **Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER les tarifs proposés applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Retour de Monsieur Michaël MANEN : 18 H 50**

## **DELIBERATION N°2016/07/59**

**OBJET : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Petite Camargue - Communication**

**RAPPORTEUR** : Madame Joëlle CACHIA-MORENO

## **EXPOSE**

Le décret N° 2000-404 en date du 11 mai 2000 fait obligation de présenter un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, quel que soit le mode d'exploitation du service d'élimination des déchets.

Il est établi conformément au décret susvisé et comprend des indicateurs techniques et financiers destinés à faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles s'effectue le service en récapitulant les activités de l'année écoulée.

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante ce rapport, laquelle doit émettre son avis.

Le rapport annuel ainsi que l'avis du Conseil de Communauté devront ensuite être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'à ceux des communes membres pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport annuel sera également adressé au Préfet du Gard pour information.

### **PROPOSITION**

Vu cet exposé,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménagers et déchets assimilés,

Vu le décret N° 2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2015 annexé à la présente délibération,

Vu les avis favorables de la Commission « ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE » du 06/06/16 et du Bureau Communautaire du 22/06/16,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- D'EMETTRE un avis sur le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes de Petite Camargue,

- D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à ce dossier.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à la MAJORITE, par 25 Voix POUR et 11 ABSTENTIONS (William AIRAL ; Annick CHOPARD (+ 1 Procuration : Jean-Noël RIOS) ; Jean DENAT (+ 1 Procuration : Katy GUYOT) ; Marie-José DOUTRES (+ 1 Procuration : Bruno PASCAL) ; Laurence EMMANUELLI (+ 1 Procuration : Elisabeth MICHALSKI) ; Marc JOLIVET ; Rodolphe RUBIO) la proposition du Rapporteur.

## **DELIBERATION N° 2016/07/60**

**OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif – Rapport annuel 2015 de la Communauté de Communes de Petite Camargue - Communication**

**RAPPORTEUR** : Madame Joëlle CACHIA-MORENO

### **EXPOSE**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante le rapport sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné, laquelle doit émettre son avis.

Le rapport ainsi que l'avis du Conseil de Communauté devront ensuite être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'à ceux des communes membres pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport annuel sera également adressé au Préfet du Gard pour information.

### **PROPOSITION**

Vu cet exposé,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Vu l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 2015 annexé à la présente délibération,

Vu les avis favorables de la Commission « ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE » du 06/06/2016 et du Bureau Communautaire du 22/06/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- D'EMETTRE un avis sur le rapport 2015 sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Petite Camargue,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à ce dossier.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

## **DELIBERATION N° 2016/07/61**

**OBJET : Fixation des tarifs des cotisations trimestrielles de l'Ecole de musique de Petite Camargue pour l'année scolaire 2016/2017**

**RAPPORTEUR** : Madame Marie PASQUET

### **EXPOSE**

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur le tarif des cotisations trimestrielles qui seront appliquées aux élèves désirant s'inscrire à l'Ecole intercommunale de musique de Petite Camargue à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.

Il est proposé un barème tarifaire qui prend en compte les critères suivants

- 1) Une baisse de 6 € pour les cours d'éveil musical et parcours découverte et qui s'adressent aux enfants de 5 et 6 ans de la CCPC.
- 2) Un tarif attractif et d'appel, dans le cadre de cette rentrée dans les nouveaux locaux, pour les nouveaux élèves débutants de la CCPC.
- 3) Un maintien des cotisations 2015/2016 des enfants de la CCPC pour les cours d'une ½ heure d'instrument, solfège + ½ heure d'instrument et ¾ heure d'instrument.
- 4) La création d'une cotisation annuelle de 15 € pour les enfants qui ne participent qu'aux activités de pratique collective (activité gratuite l'an dernier).
- 5) Une augmentation des cotisations trimestrielles de 2 euros pour tous les autres cours s'adressant aux élèves de la CCPC, de Bernis et Mus et des communes extérieures.

### **PROPOSITION**

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

Vu l'avis favorable des Commissions « CULTURE et TRADITIONS » en date des 12/05/2016 et 07/06/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 22/06/2016,

- d'ADOPTER la proposition de tarifs du Rapporteur, tels que définis dans les tableaux ci-annexés.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,



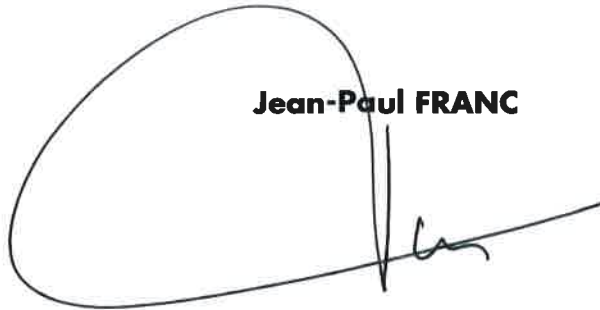
*DECIDE*

D'ADOPTER, à la MAJORITE, par 25 Voix POUR et 11 ABSTENTIONS (William AIRAL ; Annick CHOPARD (+ 1 Procuration : Jean-Noël RIOS) ; Jean DENAT (+ 1 Procuration : Katy GUYOT) ; Marie-José DOUTRES (+ 1 Procuration : Bruno PASCAL) ; Laurence EMMANUELLI (+ 1 Procuration : Elisabeth MICHALSKI) ; Marc JOLIVET ; Rodolphe RUBIO) la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a horizontal line extending to the right.

# ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE PETITE CAMARGUE

## COTISATIONS TRIMESTRIELLES 2016/2017 DES ELEVES

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

<b>ADULTE OU ENFANTS DE LA MÊME FAMILLE</b>			<b>2e ENFANT</b>	<b>3e ENFANT</b>
<b>ADULTE ET ENFANTS DE LA MÊME FAMILLE</b>	<b>ADULTE</b>	<b>1er ENFANT</b>	<b>OU</b>	<b>OU</b>
			<b>1<sup>er</sup> ENFANT avec ADULTE</b>	<b>2e ENFANT avec ADULTE</b>
EVEIL MUSICAL/ SOLFEGE/ PARCOURS DECOUVERTE	62 €	55 €	28 €	14 €
SOLFEGE + ½ h D'INSTRUMENT	130 €	97 €	49 €	25 €
SOLFEGE + ½ h D'INSTRUMENT Nouveaux élèves débutants rentrée 2016		80 €	40 €	20 €
SOLFEGE + ¾ h D'INSTRUMENT	140 €	119 €	60 €	30 €
SOLFEGE + 1 h D'INSTRUMENT	160 €	139 €	70 €	35 €
½ h D'INSTRUMENT	116 €	77 €	40 €	20 €
½ h D'INSTRUMENT Nouveaux élèves débutants rentrée 2016		60 €	30 €	15 €
¾ h D'INSTRUMENT	140 €	100 €	50 €	25 €
1h D'INSTRUMENT	154 €	112 €	56 €	28 €
IMPRO JAZZ	79 €	79 €	40 €	20 €
DJ /SCRATCH	140 €	38 €	38 €	38 €
SOLFEGE + ½ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 2		60 €	30 €	15 €
SOLFEGE + ¾ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 3		65 €	33 €	17 €
SOLFEGE + ¾ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 2		70 €	35 €	18 €
SOLFEGE + 1h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 3		79 €	40 €	20 €
½ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 2		48 €	24 €	12 €
¾ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 3		55 €	28 €	14 €
¾ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 2		60 €	30 €	15 €
1h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 3		68 €	34 €	17 €

- ½ tarif pour une deuxième discipline pratiquée par le même élève
- Gratuité pour le 4<sup>e</sup> inscrit de la même famille
- Prêt gratuit d'instruments (saxophone, trompette, flûte, clarinette, violon, harpe, accordéon, guitare, trombone, violoncelle, alto, basse, batterie, piano, tuba)
- Les étudiants et bénéficiaires du RMI et RSA bénéficieront du tarif enfant sur justification de leur situation.
- Chaque famille devra fournir 5 enveloppes timbrées vierges format 22 cm X 11 cm
- Activités de pratiques collectives gratuites pour les enfants et élèves adultes qui suivent des cours
- Cotisation annuelle de 22 € pour les adultes qui ne participent qu'aux activités de pratiques collectives, qui ne suivent pas de cours et n'ont pas d'enfant inscrit
- Cotisation annuelle de 15 € pour les enfants qui ne participent qu'aux activités de pratiques collectives, qui ne suivent pas de cours et n'ont pas un membre de la famille inscrit

# **ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE PETITE CAMARGUE**

## **COTISATIONS TRIMESTRIELLES 2016/2017 DES ELEVES**

### **COMMUNES EXTERIEURES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

	<b>ADULTE</b>	<b>1<sup>er</sup> ENFANT</b>	<b>2<sup>ème</sup> ENFANT</b>
EVEIL MUSICAL/ SOLFEGE/ PARCOURS DECOUVERTE	62 €	62 €	31 €
IMPRO JAZZ	79 €	79 €	40 €
20 mn D'INSTRUMENT	105 €	105 €	53 €
DJ /SCRATCH	205 €	36 €	36 €
½ h D'INSTRUMENT	142 €	142 €	71 €
¾ h D'INSTRUMENT	205 €	205 €	103 €
1 h D'INSTRUMENT	246 €	246 €	123 €
SOLFEGE + 20 mn D'INSTRUMENT		120 €	60 €
SOLFEGE + ½ h D'INSTRUMENT		163 €	82 €
SOLFEGE + ¾ h D'INSTRUMENT		221 €	111 €
SOLFEGE + 1h D'INSTRUMENT		267 €	134 €
½ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 2		79 €	40 €
¾ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 3		74 €	37 €
1h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 3		88 €	44 €
¾ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 2		108 €	54 €
SOLFEGE + ¾ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 3		80 €	40 €
SOLFEGE + 1h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 3		95 €	48 €
SOLFEGE + ½ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 2		108 €	54 €
SOLFEGE + ¾ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 2		116 €	58 €

- Prêt gratuit d'instruments (saxophone, trompette, flûte, clarinette, harpe, violon, accordéon, guitare, trombone, violoncelle, alto, basse, batterie, piano, tuba)
- Application du tarif adulte + 2<sup>ème</sup> enfant dans le cas d'une inscription d'un adulte et d'un enfant de la même famille
- Chaque famille devra fournir 5 enveloppes timbrées vierges format 22 cm X 11 cm
- Activités de pratiques collectives gratuites pour les enfants et élèves adultes qui suivent des cours
- Cotisation annuelle de 22 € pour les adultes qui ne participent qu'aux activités de pratiques collectives, qui ne suivent pas de cours et n'ont pas d'enfant inscrit
- Cotisation annuelle de 15 € pour les enfants qui ne participent qu'aux activités de pratiques collectives, qui ne suivent pas de cours et n'ont pas un membre de la famille inscrit

# ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE PETITE CAMARGUE

## COTISATIONS TRIMESTRIELLES 2016/2017 DES ELEVES

### COMMUNES DE BERNIS ET MUS

<u>ADULTE OU ENFANTS DE LA MÊME FAMILLE</u>			<b>2e ENFANT OU</b>	<b>3e ENFANT OU</b>
<u>ADULTE ET ENFANTS DE LA MÊME FAMILLE</u>	<b>ADULTE</b>	<b>1er ENFANT</b>	<b>1er ENFANT avec ADULTE</b>	<b>2e ENFANT avec ADULTE</b>
EVEIL MUSICAL/ SOLFEGE/ PARCOURS DECOUVERTE	62 €	62 €	31 €	16 €
SOLFEGE + ½ h D'INSTRUMENT	135 €	105 €	53 €	27 €
SOLFEGE + ¾ h D'INSTRUMENT	145 €	125 €	63 €	32 €
SOLFEGE + 1 h D'INSTRUMENT	165 €	144 €	72 €	36 €
½ h D'INSTRUMENT	121 €	83 €	42 €	21 €
¾ h D'INSTRUMENT	146 €	107 €	54 €	27 €
1h D'INSTRUMENT	160 €	117 €	59 €	30 €
IMPRO JAZZ	79 €	79 €	40 €	20 €
DJ / SCRATCH	146 €	38 €	38 €	38 €
SOLFEGE + ¾ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 3		70 €	35 €	18 €
SOLFEGE + ½ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 2		65 €	33 €	17 €
SOLFEGE + ¾ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 2		75 €	38 €	19 €
SOLFEGE + 1h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 3		85 €	43 €	22 €
½ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 2		54 €	27 €	14 €
¾ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 3		60 €	30 €	15 €
¾ h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 2		65 €	33 €	17 €
1h D'INSTRUMENT EN GROUPE DE 3		73 €	37 €	19 €

- ½ tarif pour une deuxième discipline pratiquée par le même élève
- Gratuité pour le 4e inscrit de la même famille
- Prêt gratuit d'instruments (saxophone, trompette, flûte, clarinette, violon, harpe, accordéon, guitare, trombone, violoncelle, alto, basse, batterie, piano, tuba)
- Les étudiants et bénéficiaires du RMI et RSA bénéficieront du tarif enfant sur justification de leur situation.
- Chaque famille devra fournir 5 enveloppes timbrées vierges format 22 cm X 11 cm
- Activités de pratiques collectives gratuites pour les enfants et élèves adultes qui suivent des cours
- Cotisation annuelle de 22 € pour les adultes qui ne participent qu'aux activités de pratiques collectives, qui ne suivent pas de cours et n'ont pas d'enfant inscrit
- Cotisation annuelle de 15 € pour les enfants qui ne participent qu'aux activités de pratiques collectives, qui ne suivent pas de cours et n'ont pas un membre de la famille inscrit